

Quelques réflexions autour du dispositif commun¹

Le dispositif de passe met à l'épreuve et soutient un certain nombre d'hypothèses que nous posons, parfois à notre insu, lorsque nous mettons en place un dispositif particulier. Ces hypothèses, l'expérience du dispositif permet d'en éclairer, d'en préciser les enjeux, et éventuellement de les reformuler, modifier, voire rejeter. La première, centrale, concerne la formation de l'analyste. Elle pose que l'acte analytique est au principe du passage à l'analyste et que la lecture de cet acte grâce au dispositif en permet le bouclage. Cette hypothèse s'oppose à tout ce qui tend à réduire cette formation à une formation professionnelle qui s'acquerrait dans un certain cursus au terme duquel l'évaluation des candidats permettrait de garantir leur qualification. L'hypothèse de la passe est solidaire d'une certaine conception de ce qui est au principe de la cure analytique (le désir de l'analyste), de ce qu'est la finalité de la cure (une expérience du savoir inconscient qui destitue le sujet supposé savoir) et de la place qu'y tient l'analyste (celle de l'objet *a*). Ces différents éléments font la spécificité de la psychanalyse et la distinguent de toute forme de psychothérapie.

Là où les effets thérapeutiques de la psychanalyse sont pris pour sa raison, là où l'on réduit la psychanalyse à n'être qu'une technique de soins, là où on en fait une psychothérapie plus ou moins éclairée, l'hypothèse de la passe perd sa consistance et sa pertinence. À l'inverse, un dispositif de passe constitue un enjeu d'école dans la mesure où il soutient dans le collectif qui l'a adopté les enjeux fondamentaux de la psychanalyse, tant dans la pratique des cures que dans l'approche de questions bien au-delà de celle de la passe.

D'autres hypothèses soutenues par le dispositif portent sur la nomination. L'expérience du dispositif a permis de reconnaître les résistances à l'œuvre dans une conception de la nomination qui relèverait du modèle universitaire. Le choix que nous avons fait d'un cartel et non d'un jury de passe, l'abandon d'une nomination-à un titre au profit de la nomination du réel serré par une passe soutiennent les enjeux d'école du dispositif².

Lacan pensait que dans le dispositif, le témoignage du passant relayé par les passeurs transmettrait au jury un savoir sur la passe. C'est précisément au regard de cette hypothèse qu'en 1978, à Deauville, il peut parler de l'échec de la

¹ Texte écrit à partir d'une intervention faite aux journées communes EPSF-Lettre lacanienne des 8 et 9 octobre 2005.

² Cf. B. Lemérier, « Esquisse. Contribution à une clinique de la passe », *Essaim*, n° 15, *La clinique en question*, Ramonville Saint-Agne, Érès, automne 2005.

passé³ en réponse à Jean Clavreul constatant l'échec du jury d'agrément à fournir une théorie de la passe. Quelques mois plus tard, revenant sur cette hypothèse, il évoque sa déception qu'il noue à sa confiance dans la transmission et conclut que la psychanalyse est intransmissible⁴. Mais, préciserai-je, intransmissible dans la forme de ce qu'on appelle habituellement transmission et dont l'horizon idéal est le mathème. N'est-ce pas, aujourd'hui encore, au regard de cette même hypothèse que des personnes peuvent parler de leur déception face aux travaux du collègue ? La transmission dans notre champ est soumise à la contingence ; elle suit bien des détours qui peuvent comprendre différentes formes de méconnaissance et d'oubli, détours nécessaires à une transmission permettant que du savoir puisse être redécouvert, réinventé. Freud a ainsi pu reconnaître ce que, par exemple, sa découverte de l'origine sexuelle des névroses ou son invention de l'association libre devaient à cette forme paradoxale de transmission⁵. Le travail en cartel peut, à l'occasion, mettre en évidence ces détours de la transmission entre ses membres.

Le savoir singulier, inédit que recèle un témoignage de passe ne se transmet pas comme tel du passant au cartel grâce aux passeurs. Il ne se transmet pas comme tel mais il peut se reconnaître et il se reconnaît essentiellement à ses effets sur le cartel. Le trait d'esprit n'est pas sans faire écho à cette expérience et permet de mieux saisir ce dont il s'agit. Dans le mot d'esprit, le non-sens apparent de la phrase, qui d'abord nous arrête et nous sidère, prend tout à coup un sens inédit : « Ce sens est d'ailleurs très vite passé, il est fugitif, c'est un sens en éclair, de la même nature que la sidération qui nous a un instant retenu sur le non-sens⁶ ». Dans le trait d'esprit, on reconnaît donc un sens au non-sens (ou au peu de sens) de la phrase, mais on ne peut pas, ce sens en éclair, le transmettre en dehors du trait d'esprit qui l'a créé, car toute tentative de le développer, de l'expliquer ou de le définir le dissout. Le sens du mot d'esprit paraît donc présenter quelque analogie avec le savoir en jeu dans la passe ; cela tient peut-être à ce que l'un et l'autre relèvent d'une performance et non d'une compétence.

Certes, une passe n'est pas un mot d'esprit, ils s'inscrivent dans des registres différents. Le mot d'esprit opère sur le sens : en jouant sur le sens courant et le non-sens, le mot d'esprit fait résonner le sens inédit du non-sens. La passe, quant à elle, se déploie entre savoir échangeable et savoir en défaut : le dispositif fait surgir, en un éclair, un savoir inédit du savoir sans sujet. Trait d'esprit et passe ne se situent donc pas dans le même registre, mais ils se font

³ J. Lacan, *Lettres de l'École freudienne de Paris n° 23, Bulletin intérieur de l'École freudienne de Paris*, 1978, pp. 180-181.

⁴ J. Lacan « Conclusions », *Lettres de l'École n° 25, La transmission, volume 2*, 1979, p. 219.

⁵ Cf. S. Freud, *Sur l'histoire du mouvement psychanalytique*, Paris, Gallimard, 1991 et « Sur la préhistoire de la technique analytique », *Résultats, idées, problèmes 1*, Paris, P.U.F., 1984.

⁶ J. Lacan, séminaire livre V, *Les formations de l'inconscient*, Paris, Seuil, 1998, séance du 4 décembre 1957, p. 86.

par quelque côté écho. Il n'est pas impossible qu'un retour sur le trait d'esprit éclaire d'autres aspects du dispositif, mais aussi que l'expérience de la passe apporte quelques éléments nouveaux sur le mot d'esprit.

Dans un cartel de passe, cinq analystes sont ensemble saisis par un même matériel clinique dont ils doivent faire lecture. Cette expérience les confronte à des questions fondamentales de la psychanalyse, interroge chacun sur son savoir singulier et les ramène à leur propre autorisation. Et si le savoir dont témoigne une passe ne peut se transmettre comme tel, le réel que ce savoir serre, borde, porte n'est pas sans effets sur les membres du cartel. Nous avons fait l'hypothèse que l'élaboration, lors des séances publiques du collège, des questions, trouvailles, pistes de travail, bouts de savoir tirés de cette expérience pouvait rencontrer chez quelques autres des échos qui feraient maillon dans des détours de la transmission permettant de réinventer du savoir sur la passe.

Le dispositif commun ajoute de nouvelles hypothèses. Analyse freudienne et Dimensions de la psychanalyse sont associées dans un dispositif commun, la passe en réseau, dispositif sans nomination. Si des membres de ces deux associations en assurent le fonctionnement, ce dispositif se veut extra-institutionnel, « hors point de vue » : le dispositif en réseau soutient des hypothèses différentes des nôtres. Notre dispositif, qui inclut la nomination, engage non pas des personnes mais des associations — c'est précisément ce point qui a amené Espace analytique à se retirer du projet commun. Nous avons fait l'hypothèse qu'un dispositif de passe pourrait nouer plusieurs associations. Je dirai que ce pari est risqué : l'histoire du mouvement lacanien manifeste, en effet, que la passe est plutôt un facteur de division, tant à l'intérieur des associations qu'entre elles. Mais c'est un fait que le dispositif commun nous a conduit à tisser des liens privilégiés de travail, et en particulier de cartels, entre nos deux associations : nous y avons été conduits parce que ces liens étaient nécessaires à la poursuite de l'expérience.

Mettant en place un dispositif commun, nous avons donné au dispositif de passe une nouvelle portée, celle de répondre à l'émiettement de la communauté lacanienne en nouant différentes associations. Qu'est-ce qui fait la particularité de ce noeud ? Selon la conception de la passe en réseau, le dispositif est un tiers extérieur aux associations. C'est ainsi, par exemple, que la participation d'Analyse freudienne à la passe en réseau ne l'amène pas à renoncer à sa propre passe : le dispositif en réseau y apparaît comme un ajout possible mais non nécessaire. Au contraire dans notre montage, le dispositif commun est, pour des raisons différentes, une nécessité interne à nos associations : les statuts de l'EPSF donnent à ce dispositif une place centrale dans son fonctionnement associatif, et l'APEP, devenue La Lettre lacanienne, une école de la psychanalyse, avait suspendu l'existence de l'association à la mise en place d'un dispositif commun. Il me semble que le dispositif commun n'est pas à penser comme un élément « en plus » venant nouer nos associations

mais qu'il est, pour chacune, une des dimensions constituant l'association en tant qu'elle soutient des enjeux d'école : il produirait donc plutôt un nouage interne à ces associations, un nouage des enjeux d'école que chacune soutient dans et avec le dispositif.

Qu'est-ce qui fait la particularité du dispositif commun ? Je voudrais en souligner plus précisément un trait. Dans le texte de présentation de ces deux journées, il est beaucoup question des différences entre nos deux associations. Ces différences ont été, d'une certaine manière, tenues pour négligeables au moment de la mise en place du dispositif commun, et cette négligence était peut-être, à ce moment, nécessaire. Nous avons fait comme si elles ne comptaient pas vraiment alors même que nous avons certes adopté un dispositif commun, mais rédigé deux textes différents réglant ce dispositif. Le premier collègue a supporté les effets de ce démenti : les incompréhensions et malentendus qui en résultaient nous ont conduits à un point proche de la rupture. Si la passe en réseau situe le dispositif comme « hors point de vue », je dirai que le point de vue de l'EPSF sur le dispositif et celui de La Lettre lacanienne ne sont pas les mêmes. Il est possible que nous ne soutenions pas tout à fait les mêmes hypothèses concernant le dispositif, et que nous n'ayons donc pas les mêmes attentes : il serait important que nous travaillions ensemble à repérer et à éclairer ces enjeux éventuellement différents.

Par ailleurs, la place et la fonction du dispositif sont différentes pour l'une et l'autre association : elles ne soutiennent pas les mêmes hypothèses concernant les liens du dispositif et de l'associatif. Ces différences tiennent à l'invention par laquelle chacune répond à l'impossible du groupe analytique. Ces réponses différentes, sinthomatiques, sont pour une part à l'origine des disparités qui marquent le dispositif. Ces disparités peuvent être source de tensions entre nos associations. Mais, plutôt que de les occulter par des solutions qui relèveraient de l'imaginaire, nous devons les interroger, les mettre au travail dans chaque association : peut-être en tirerons-nous quelques bouts du savoir qui nous mène.

Ce dispositif à la fois commun et réglé par deux textes différents, ce dispositif pas tout à fait un et pas tout à fait deux nous met sur la piste d'un nouage singulier de nos deux associations, bien différent des nouages inter-associatifs classiques. Ce noeud qui nous est commun porte-t-il la marque de l'objet de la psychanalyse ? Il me semble que dans ce moment où nous sommes, il serait important d'étudier quelles dimensions de l'associatif participent à ce nouage, de repérer les particularités de ce noeud, d'en faire lecture et d'en proposer une image, voire une écriture. Si nous y parvenons, cela donnerait peut-être à nos deux associations, malgré nos différences, un point de vue commun sur ce dispositif.